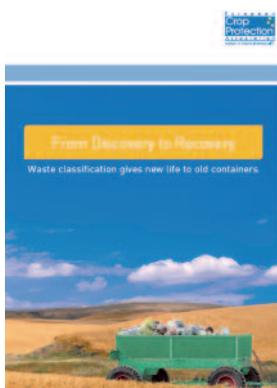
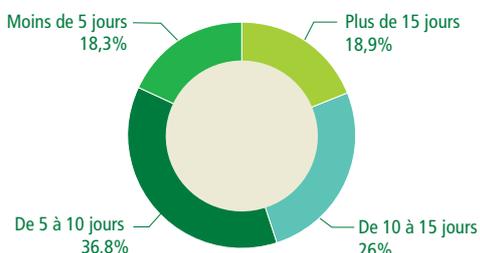




études et développement

préparer l'avenir

**RÉPARTITION DES TONNAGES
SELON LE DÉLAI D'ENLÈVEMENT
(CAMPAGNE DU 01/10/2006 AU 30/09/2007)**



Depuis sa création, ADIVALOR a engagé un programme d'études et de développement qui a pour principaux objectifs :

- l'amélioration de l'efficacité technique et environnementale de la filière
- la prévention en amont des collectes
- la production d'indicateurs fiables
- le développement de solutions de récupération pour d'autres déchets d'agro fourniture

amélioration de l'efficacité technique et environnementale de la filière

Echange et capitalisation des expériences

ADIVALOR a mis en place dès sa création un comité technique national, qui se veut un lieu d'information et d'échange avec tous les acteurs partenaires d'ADIVALOR : pouvoirs publics, professionnels du déchet, associations, industries, distribution, agriculteurs. Ce comité s'est réuni les 21 mars et 20 septembre 2007. A l'occasion des réunions, ont été abordés l'actualité de la filière, les évolutions sur le plan technique et réglementaire des procédures mises en oeuvre par ADIVALOR pour la collecte et l'élimination des différents types de déchets, les actions de recherche et d'étude nécessaires au développement et à l'optimisation des activités de la filière. La création de ce comité a permis la constitution d'un réseau d'experts, qui peuvent être individuellement consultés pour apporter leurs connaissances techniques sur une réflexion en cours.

Au niveau des territoires, des comités de pilotage régionaux ou départementaux ont été mis en place, en partenariat avec les chambres d'agriculture et les fédérations de coopératives et négociants agricoles : réunis deux à trois fois par an, ils sont des relais d'information et de concertation indispensables pour la consolidation des réseaux de collecte au niveau local.

Amélioration de la qualité des services

L'expérience accumulée depuis 2001, les partenariats établis dans la durée avec les professionnels de la récupération ont permis d'engager un processus d'amélioration continu des techniques et procédures de récupération. Des progrès notables ont été constatés sur les délais d'enlèvement des emballages sur les sites de collecte (voir graphique ci-contre) des distributeurs et sur la qualité de préparation des emballages avant valorisation (compactage, broyage).

Développer la valorisation

Tout en veillant à une parfaite maîtrise des risques, ADIVALOR recherche en permanence à améliorer la performance environnementale de l'élimination des déchets gérés par la filière.

La priorité est dorénavant de développer le recyclage des emballages plastique non souillés : la valorisation matière des emballages plastique de produits phytopharmaceutiques est déjà pratiquée dans de nombreux pays : Espagne, Etats-Unis, Canada, Brésil. Dans le cadre du programme européen « from discovery to recovery » mené en collaboration avec ses homologues européens et l'ECPA, ADIVALOR a mis au point une méthode de mesure des contaminants qui peuvent être encore présents dans les plastiques collectés.

Les résultats des analyses réalisées en 2007 ont confirmé l'inocuité des emballages récupérés, quand ils sont correctement vidés et rincés. Ces résultats permettront de procéder en 2008, en conditions contrôlées, au recyclage, pour des usages bien identifiés, d'environ 500 tonnes d'emballages plastique correctement rincés.

la prévention en amont des collectes

La loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement stipule dans son article 1, " de prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits ".

Tant au niveau français qu'européen, la prévention des déchets consiste à :

- éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits ou de substances qui contribueront aux flux de déchets (prévention quantitative).
- limiter la nocivité des déchets eux-mêmes ou de leurs traitements (prévention qualitative).

Un barème incitatif pour les contributeurs

Les industriels, à l'origine de la création d'ADIVALOR, sont les premiers à rechercher des améliorations sur les caractéristiques des emballages (matériaux, poids) et des formulations (rinçabilité). Pour les déchets phytopharmaceutiques, l'innovation et le durcissement des exigences réglementaires ont eu pour conséquence le retrait du marché des préparations les plus dangereuses : produits CMR, produit classé T+. Le barème mis au point par ADIVALOR, pour le compte de COVADA, prend en compte les coûts d'élimination des emballages en fonction de leurs caractéristiques (matériaux, poids de l'emballage...). A titre indicatif, la contribution 2007 des metteurs en marché pouvait varier, selon le type d'emballage, de 2 à 6 centimes d'Euros par kilo – litre de préparation commerciale.

L'importance des bonnes pratiques agricoles



ADIVALOR est partenaire des actions en faveur des « bonnes pratiques » engagées par l'UJPP et l'ensemble des acteurs de la profession agricole.

Un vaste programme d'actions est engagé pour sensibiliser les agriculteurs à

la vidange et au bon rinçage des emballages.

A l'initiative d'ADIVALOR et de l'ADEME, un groupe de travail s'est mis en place, au niveau national, avec pour objectif de définir les moyens techniques et financiers pour une gestion durable des Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables (PPNU). Partant du constat que « la meilleure façon de gérer un déchet est de ne pas en produire », le groupe de travail a élaboré une série de recommandations jugées pertinentes pour limiter les risques d'apparition de ces déchets dangereux, dont l'élimination est complexe et coûteuse. Depuis 2007, ADIVALOR tient à jour et publie sur son site internet la liste des produits retirés du marché, permettant à l'ensemble des prescripteurs agricoles de disposer d'une information pratique pour aider les agriculteurs à mieux gérer leurs stocks.

la production d'indicateurs fiables

ADIVALOR a signé une convention avec le SCEES pour échanger sur la thématique des déchets issus de l'emploi des déchets d'agro fourniture. Ce partenariat permet d'enrichir les statistiques publiques sur les déchets de l'agriculture, en cohérence avec le règlement élaboré au niveau européen par EUROSTAT.

ADIVALOR, avec l'aide de ses partenaires (chambre d'agriculture, distributeurs, MEDD, ADEME, Agences de l'eau,...) a réalisé des études et mis en place différents outils de mesure permettant une analyse des apporteurs et des produits non utilisables apportés en 2007.



Le développement en 2007 d'un outil extranet permet aux partenaires locaux de disposer d'une banque d'indicateurs propres : gisement cible, quantités collectées, taux de collecte.

le développement de solutions de récupération pour d'autres déchets d'agro fourniture.

Plus de 150 000 tonnes de produits recyclables (emballages divers, films, ficelles, tuyaux, palettes bois, cartons divers, ferrailles...) sont utilisés chaque année par les agriculteurs et les entreprises d'agro fourniture. A cela s'ajoutent les déchets vétérinaires et les pneus usagés. Le taux de recyclage actuel est estimé à environ 30%.

La collecte et la valorisation de ces produits en fin de vie sont rendues difficiles du fait de leur dispersion, leur hétérogénéité, des problèmes spécifiques liés à leur utilisation (salissures,...), et l'absence de procédés standardisés de récupération et de recommandations en matière d'éco conception. Beaucoup de produits utilisés ne disposent pas aujourd'hui de solutions de recyclage en France ou en Europe. Une partie importante de ces déchets n'est pas encore éliminée de façon satisfaisante, ou est expédiée en l'état hors de la communauté européenne.



Un premier capital d'expérience est acquis grâce à des opérations pilotes pionnières menées à l'initiative des chambres d'agriculture et des entreprises de distribution. Des études sont en cours pour apporter des solutions durables de recyclage pour les films agricoles usagés, les emballages usagés de produits d'hygiène de traite, de semences et plants, les ficelles, les équipements de protection usagés et les autres plastiques usagés.

ADIVALOR veille à ce que ces développements soient opérés en cohérence avec les politiques publiques de gestion des déchets mises en place aux niveaux européen et français.

ADIVALOR participe directement, ou via l'association des éco organismes «ADOPE», aux groupes de travail et instances de concertation mis en place par les pouvoirs publics, visant à une politique optimisée et coordonnée de gestion des déchets en France.